

Appendix
(L)

30th March

during the progress of the disease; and as further confirmation in a case of this nature was necessary, we visited several families whose names are in Dr. Blanchet's Return, we inspected and questioned them concerning who had vaccinated them, and the answer was uniformly, Mr. Bourdages, the Clerk of Dr. Blanchet. Q. Did Dr. Blanchet ever see your children during the disease? The answer in every case was. No. We are now bound to state to the Board, that the inoculations of Mr. Bourdages appear to have been performed with little knowledge of the disease, or with great negligence. In this Parish, in the family of Chamberland, there are two children whose arms bear scarcely any impression, and even these are without the regular pits or indentations. We do not consider the constitutions of these children as secure against variolous infection. We were informed that Mr. Bourdages had also vaccinated in the Parish of Saint Valier. In the Parish of Beaumont, it appeared that Dr. Blanchet had vaccinated several persons, some of whom we saw; their arms exhibited the true cicatrix, and as there are but few in his Return for that Parish, it is fair to conclude he has done the whole number named therein.

It may not be amiss to state, that the cause of vaccination has suffered much in the different Parishes, from many persons having been inoculated by the inhabitants, without any effect, an instance of which came under our notice in a family of the name of Roi. The father had vaccinated three of his children; a spurious disease was produced, which left no cicatrix. Still he in his own mind conceived them perfectly secure, and it was with great difficulty we could persuade him to the contrary. Should the Small Pox ever make its appearance in their neighbourhood, they will in all probability become infected, and the character of the Vaccine disease, as an antidote to Small Pox, would be thereby injured. We beg leave to submit our expenses.

(Signed) J. MORRIN,
W. D. CLARK.

The above Report being read, the President called the attention of the Board to Dr. Blanchet's Returns, which, on examining more carefully, in consequence of the said Report, he found to be made up of distinct Registers for each Parish, four of which only, out of the number, were subscribed to by oath.

In consequence, the Board unanimously resolve, that a Letter be written forthwith by the Secretary, to Dr. Blanchet, requiring further explanations respecting his Returns, and more particularly as to the reason why the Registers delivered in by him are not subscribed to by the oath the Act requires.

QUEBEC, December 3d, 1817.

At a Meeting this day held;—

Present: Dr. Fargues, President.
Dr. Hackett, Vice-President.
J. Cockburn, Esq. }
J. Morrin, Esq. } Members.
Dr. Holmes, }
W. D. Clark, Esq. Secretary.

The Board being duly assembled, and having read the Minutes of the last Meeting, together with the answer of Dr. Blanchet to the Board's Letter of the 1st instant, unanimously resolve, That the Secretary be hereby authorized to require from him a categorical answer to the following query, contained in their Letter of the 1st, and which they do not consider as at all answered, viz: Whether you consider the oath subscribed to four of the Registers, as equally applicable to all the others thereunto attached? And in order to point out the wishes of the Board, the Secretary is hereby authorized to enclose him one copy of his Returns.

The Board having taken into consideration that part of Messrs. Morrin and Clark's Report, relative to Mr. Donnelly's Returns, Resolve, that he be in consequence thereof entitled to remuneration.

The Board having taken into consideration the expenses incurred by Messrs. Morrin and Clark, unanimously Resolve, That the sum of thirteen pounds currency, be granted for travelling expenses, and a further sum of two pounds per diem, to each, for their trouble, making a gross total of thirty-three pounds currency.

QUEBEC, 6th December, 1817.

At a Meeting this day held;—

Present: Dr. Fargues, President.
Dr. Hackett, Vice-President.
J. Cockburn, Esq. }
J. Morrin, Esq. } Members.
Dr. Holmes, }
W. D. Clark, Esq. Secretary.

The Board being duly assembled, and having read the Minutes of the last Meeting, proceeded to read the answer of Dr. Blanchet to the Board's Letter of the 3d instant, and unanimously

chet. Et il ne paroît même pas que le Docteur Blanchet ait en aucun tems durant les progrès de la maladie, visité les personnes dont il est fait mention par son Retour, et comme il devenoit nécessaire dans un cas de cette nature d'établir plus particulièrement le fait, nous visitâmes plusieurs familles dont les noms se trouvent insérés dans le retour du Docteur Blanchet, nous les visitâmes et leur fîmes des Questions concernant la personne qui les avoit vaccinées, et la Réponse générale fut: Que c'étoit Mr. Bourdages, Clerc du Docteur Blanchet. Le Docteur Blanchet a-t-il en aucun tems durant les progrès de la maladie, visité vos enfans? Dans tous les cas, la Réponse fut non. Il est maintenant de notre devoir d'informer le Comité que les inoculations données par Mr. Bourdages, paroissent avoir été faites, soit avec une faible connoissance de la maladie ou avec beaucoup de négligence. Dans la Famille de Chamberland de cette Paroisse, il se trouve deux des enfans, sur les bras desquels, il paroît à peine y avoir aucune impression et même sans les incisions ordinaires. Nous ne considérons pas la constitution de ces enfans comme étant à l'épreuve de l'infection venimeuse. Nous fumes en outre informés que Mr. Bourdages avoit vacciné dans la Paroisse de St. Valier. Il paroît que le Docteur Blanchet a vacciné diverses personnes, dans la Paroisse de Beaumont, et les bras de ceux que nous avons visités, démontroient la vraie cicatrice, et comme il se trouve peu de personnes de cette Paroisse mentionnées dans son Retour, il n'est que juste de conclure qu'il a vraiment inoculé le nombre y mentionné.

Il est peut-être nécessaire d'exposer que la Vaccine a éprouvé un manque de confiance dans les différentes Paroisses, en ce que plusieurs personnes ont été inoculées par des Habitans, sans succès, nous en eumes une instance dans la famille d'un nommé Roi. Le Père avoit vacciné trois de ses enfans, la maladie fut supposée, et ne laissa aucune cicatrice visible, néanmoins le Père d'après ces idées les considérait comme en étant absolument à l'abri de la maladie, et ce fut avec beaucoup de difficulté que nous parvinmes à le convaincre du contraire. Si la Petite Verole venoit à se répandre par la suite dans le Voisinage, ils deviendroient suivant toute probabilité, atteints de la maladie, et le caractère que porte la maladie de la Vaccine, comme servant d'Antidote à la Petite Verole, se trouveroit par là fortement attaqué.

Nous prenons la liberté de soumettre notre Compte de Dépense.

(Signé) J. MORRIN,
W. D. CLARK.

Le fûdit Rapport étant lu, le Président pria le Comité de prendre en considération les Retours du Docteur Blanchet. Et le Comité après avoir examiné plus attentivement ledit Rapport, trouva qu'il étoit composé d'un Régistre séparé, pour chaque Paroisse dont quatre sur le tout avoient été signés après serment prêté. En conséquence le Comité a résolu unanimement que le Secrétaire écrive sans délai une Lettre au Docteur Blanchet, à l'effet de lui demander des explications ultérieures concernant ces Retours; et pour s'informer plus particulièrement quelle est la raison et pourquoi les Régistres qu'il a délivrés ne sont point signés sous serment, ainsi que requis par la Loi.

QUEBEC, 3e. Décembre, 1817.

A une Assemblée tenue ce jour.

Préens: Dr. Fargues, Président.
Dr. Hackett, Vice-Président.
J. Cockburn, Ecuyer, }
J. Morrin, Ecuyer, } Membres.
Dr. Holmes, }
W. D. Clark, Ecuyer, Secrétaire.

Le Comité étant dûment assemblé et les minutes de la dernière Assemblée ayant été lues, aussi la réponse du Docteur Blanchet à la lettre du Comité, en date du 1er. de ce mois, il a été unanimement résolu que le Secrétaire soit par le présent autorisé de requérir du Docteur Blanchet une Réponse catégorique aux Questions suivantes, contenues dans leur lettre du premier, et aux quelles le Comité considère qu'il n'a en aucune manière répondu, savoir: Si vous considérez le serment que vous avez souscrit sur quatre des Régistres comme également applicable à tous ceux qui font partie de votre Retour. Et afin de mieux faire connoître ce que le Comité désire avoir, le Secrétaire est par le présent autorisé de lui transmettre sous enveloppe une copie de son Retour.

Le Comité ayant pris en considération cette partie du Rapport de Messrs. Morrin et Clark, qui concerne le Retour de Mr. Donnelly.

Résolu, Qu'en considération dudit rapport, il a droit à une indemnité.

Le Comité ayant pris en considération les dépenses encourues par Messrs. Morrin et Clark, il a été unanimement,

Résolu, Que la Somme de treize Livres courant, soit accordée pour couvrir leurs frais de Voyage, et une autre somme de deux Livres, par jour, à chacun d'eux pour leur trouble, formant ensemble une somme totale de trente-trois Livres courant.

QUEBEC, 6e. Décembre, 1817.

A une Assemblée tenue ce jour.

Préens: Dr. Fargues, Président.
Dr. Hackett, Vice-Président.
J. Cockburn, Ecuyer, }
J. Morrin, Ecuyer, } Membres.
W. D. Clark, Ecuyer, Secrétaire.

Le Comité étant dûment assemblé, et les Minutes de la dernière Assemblée ayant été lues, a procédé à faire lecture de la Lettre du Docteur Blanchet en réponse à celle du Comité, en date

Appendice
(L)

30e. Mars